

POUR PLUS D'INFOS, RDV SUR :
WWW.ALBENC.FR

Sommaire

- Mot de l'équipe municipale /
- Aide aux personnesp.1
- Echos du Conseil /
- Manifestations / État civil.....p.2
- Nouvelle équipe / Un conseiller municipal champion du mondep.3
- Évènements marquants 2020p.4-5
- Projets pour 2021 et avenirp.6-7
- Infos pratiques.....p.7
- Civilité et bon voisinagep.8

Le mot de l'équipe municipale

L'année 2020 aura été une année très particulière, marquée par la pandémie de Covid19 qui a eu des impacts très forts sur notre vie quotidienne. Cette crise sanitaire a impacté également le fonctionnement de nos institutions. L'équipe municipale, élue le 15 mars, s'est mise en place le 25 mai seulement, juste avant les vacances d'été. Elle a donc vraiment commencé à s'organiser en septembre. Pour le moment, les dossiers de la commune sont examinés et proposés à tous les élus. Cela permet notamment aux élus pour qui c'est un premier mandat de se familiariser avec le fonctionnement d'une commune. Faites connaissance avec eux en page 3.

Nous vous proposons dans ce numéro de revenir sur les dossiers marquants de l'année 2020 et d'esquisser les projets qui seront conduits sur 2021 et les années à venir.

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'implication des agents communaux : ils ont continué le travail tout au long de cette année 2020, pour assurer l'entretien de la commune, accueillir les enfants à la cantine et à la garderie, assurer l'accueil au secrétariat de mairie.

Nous espérons que la nouvelle année qui s'ouvre nous permettra de nous retrouver pour partager ensemble de bons moments de convivialité, d'échanges, de retrouver tous les évènements qui rythment la vie de notre village.

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER

- **A des associations** : spécialisées dans la lutte contre les violences (plus de 111 CIOFF vous accompagnent partout en France)
- **Appeler le 3919** : ligne d'écoute anonyme et gratuite, 7j/7 de 9h à 22h (de 9h à 18h le week-end)
- **A votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute



PORTER PLAINTE

- **Au commissariat ou gendarmerie** : les forces de l'ordre disposent d'une grille d'évaluation du danger et des psychologues et intervenants vous accompagnent
- **Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** : deux brigades sont formées et vous orientent vers la plainte 24h/24, 7j/7
- **A l'hôpital** : généralisation de la plainte à l'hôpital et certificat médical de constatation des violences

ÉLOIGNER LE DANGER

L'auteur des violences part :

- > Eviction de l'auteur des violences (mesure d'éloignement, saisie des armes)
- > Centre de soins et d'hébergement des auteurs

La victime des violences part, elle n'est plus redevable du loyer :

- > Garantie Visale : l'Etat se porte garant pour le logement des femmes victimes
- > Hébergement d'urgence : 5000 places d'hébergement dédiées et géolocalisées par les professionnels
- > Accès facilité à un logement social



LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

Vous protéger :

- > L'ordonnance de protection (éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale)
- > Le Téléphone grave danger (dispositif d'alerte des forces de l'ordre et accompagnement par une association)
- > Le bracelet anti-rapprochement du conjoint violent

Vous défendre :

- > Avec l'Aide juridictionnelle pour couvrir les frais de justice
- > Des points d'accès gratuits au droit partout en France

Punir l'auteur des violences :

- > Condamnation pénale (prison, autorité parentale)
- > Stages de responsabilisation et de prévention de la récidive

SE RECONSTRUIRE

- **Prise en charge psychologique** : 10 centres de soins psycho-trauma ouverts sur le territoire
- **Allocation d'aide au retour à l'emploi** : en cas de démission forcée

EN CAS D'URGENCE,

FAITES LE 17
OU LE 112 (PORTABLE)

En ces temps difficiles, vous n'êtes pas seuls



La Maison intercommunale des familles

met en place une
ligne d'écoute

pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...)

 **04 56 33 30 20**

 **Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

Pour qui ?

- ▶ **Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes ;**
- ▶ **Les aidants familiaux ;**
- ▶ **Les adultes isolés, en perte d'autonomie, en situation de handicap ;**
- ▶ **Les professionnels de la santé, de l'éducation, du social ;**
- ▶ **Les professionnels du monde économique :** les commerçants, artisans, entreprises et industries, les agriculteurs...

Comment ?

- ▶ L'appel permet d'obtenir un **rendez-vous gratuit** avec un psychologue dans le cadre du dispositif **Passerelle Santé ;**
- ▶ Une orientation pourra être proposée si nécessaire ;
- ▶ Les **échanges sont confidentiels et anonymes.**



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

- Délégation du conseil municipal au Maire sur un certain nombre d'attributions prévues par le Code général des collectivités territoriales
- Délégation de fonctions aux Adjointes
- Vote des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes
- Choix du nombre de membres du CCAS
- Désignation des membres du conseil municipal pour représenter la commune dans les différentes structures intercommunales et autres

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

- Attribution d'une aide exceptionnelle à plusieurs associations compte tenu du confinement
- Demande d'achat d'un terrain appartenant à la commune au hameau de Chapuisière
- Convention de mutualisation du camion curage de la régie eau et assainissement de la Communauté de communes

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

- Répartition des subventions accordées aux associations
- Adhésion au contrat groupe de protection sociale du Centre de gestion de l'Isère pour le personnel communal
- Adhésion au conseil en énergie partagée de Territoires 38
- Revalorisation de l'indemnité versée aux enseignants dans le cadre des études dirigées

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2020

- Validation du programme des travaux pour l'aménagement de la place

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

- Position du conseil municipal sur la prise en compétence PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) par la communauté de communes
- Constitution d'un groupe de travail composé des enseignantes, du directeur de l'école, d'agents communaux, de délégués des parents d'élèves et de membres du conseil municipal pour réfléchir aux hypothèses d'aménagement de l'école maternelle
- Répartition du pouvoir de police entre le maire et le Président de la Communauté de communes en fonction des compétences exercées par chacun

Manifestations

en fonction de l'évolution du contexte sanitaire



Samedi 13 février
Soirée célibataires - Comité des fêtes

Vendredi 18 juin
Saint-Jean - MJC

Samedi 3 avril
Chasse aux œufs - Sou des écoles

Vendredi 25 juin
Kermesse - Sou des écoles

Dimanche 2 ou 9 mai
Vide grenier - Sou des écoles

Dimanche 4 juillet
Vogue - Comité des fêtes

Dimanche 13 juin
Tournoi de la Noix - Roller

Samedi 4 et dimanche 5 septembre
Festival - Espace Nature Isère

État Civil

Rétrospective 2020

NAISSANCES

- | | |
|--|--|
| Léonie PELEGRIN
1 ^{er} février 2020 | Antoine VIVES
16 juin 2020 |
| Hector PACE
26 février 2020 | Lysie WITHERS
24 juin 2020 |
| Lyvia DA SILVA
15 mars 2020 | Leya BAMA TOUPET
26 juin 2020 |
| Dean GERACI-PEYRON
22 mars 2020 | Caliel GOLA
7 septembre 2020 |
| Luana DA SILVA CARVALHO
27 mars 2020 | Olivia DE LUCA
22 septembre 2020 |
| Lylovan PERRET
15 avril 2020 | Ilyana BARBIEUX
14 octobre 2020 |
| Kenza GOMES
26 avril 2020 | Prince TUMBONYO
21 juillet 2020 |
| Livia MARIGLIANO
25 mai 2020 | |

MARIAGES

- | |
|---|
| Aurélien DECUYPER et Coralie NAYROLLES
29 février 2020 |
| Luliana STREJESCU et Xavier ROSTAING
28 mars 2020 |
| Mélanie BENYETTOU-ORIBI et Romain PROVENZANO
29 août 2020 |
| Sylvie MORGAN et Eric MAHON
12 septembre 2020 |

DÉCÈS

- | | |
|---|--|
| Albert, Michel BUISSON
16 janvier 2020 | Luisa BASSO
épouse GONNET
02 juillet 2020 |
| Marguerite RUELLE
épouse BOUILLET
18 janvier 2020 | Brigitte MEYER
05 août 2020 |
| Tassadit ALICHE
9 avril 2020 | Jean-Pierre PETIT-BIGUET
21 octobre 2020 |
| François GLENAT
2 mai 2020 | Séverina MANGILI
épouse GAMARA
6 novembre 2020 |
| Jacques MANUEL
23 mai 2020 | Bernard CONVERT
1 ^{er} décembre 2020 |
| Odetta BUISSON
06 juin 2020 | |
| Thibaut WEBER
17 juin 2020 | |

Votre nouvelle équipe municipale



Albert BUISSON
Maire



Sylvie FUGIER
Adjointe



Joseph ZARWANSKI
Adjoint



Nathalie LYONNE
Adjointe



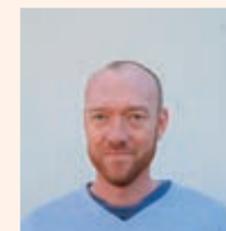
Audrey ROUSSET
Conseillère municipale



Christèle BARET
Conseillère municipale



Gérard CAMBON
Conseiller municipal



Jean-Michel OLIVE
Conseiller municipal



Marlène GUICHARD
Conseillère municipale



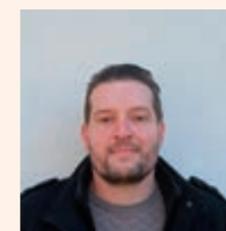
Gaëlle BENISTANT
Conseillère municipale



Laure MATHIEU
Conseillère municipale



Benjamin OUVRARD
Conseiller municipal



Fabien ALLEYRON BIRON
Conseiller municipal



Paul ROUX
Conseiller municipal



Alexandre PICAT
Conseiller municipal

Un conseiller municipal champion du monde



Albinois depuis toujours, Jean-Michel Olive grandit dans une exploitation agricole. Son père est artisan maçon et tourne en compétition d'attelage, sa mère gère l'exploitation entre noix de Grenoble et élevage de chevaux. Au tout début, Jean-Michel aime surtout le côté ludique du cheval et les balades. Lui, ce qu'il aime ce sont des sports comme le tennis et les sports collectifs. Puis il passe ses galops et, à son tour se met à l'attelage. Aujourd'hui, il gère l'écurie de propriétaires qui est aussi une école d'attelage avec une partie poney club. Meneur de compétition, il fait partie de l'équipe de France d'attelage. Depuis 2016, avec son cheval, Sinnamari, ils font de très belles prestations, notamment aux championnats du monde en Autriche puis ils gagnent le marathon au Pays Bas avec médaille d'argent par équipe. Fin octobre, pour le marathon de Pau, la victoire est inespérée car le cheval a été arrêté pour blessure de novembre à Août. Le championnat regroupe les 50 meilleurs meneurs des 16 nations participantes. L'attelage de Jean-Michel Olive finit 1er au marathon et 11^e au classement général. Pour bien comprendre, il faut savoir que le concours d'attelage est constitué de 3 épreuves : le dressage dans une carrière avec des figures imposées, le marathon, épreuve spectaculaire avec portes et obstacles à passer le plus vite possible et enfin, l'épreuve de vitesse et de précision où il faut passer des portes en un temps donné en faisant tomber le moins de balles possible. Dès maintenant, le duo Sinna/Jean Michel prépare le prochain championnat du monde qui aura lieu en 2022. Il faut, dans le même temps, rentrer et entraîner un 2^{ème} cheval pour le cas où Sinna ne puisse pas participer,



Jean-Michel Olive est aussi conseiller municipal, nouvellement élu dans l'équipe d'Albert Buisson. Son père avant lui a été élu municipal. Pour ce 1^{er} mandat, il fait partie du noyau de jeunes qui découvrent et qui s'appuient sur le noyau composé de ceux qui ont de l'expérience. "Ce qui est important pour les jeunes qui découvrent" nous dit-il "c'est que l'on peut apporter un regard dans tous les domaines". Rapport aux compétitions, il n'est pas toujours très disponible mais s'intéresse à tous les sujets et particulièrement à celui

de l'environnement en sa qualité d'agriculteur. L'école lui semble aussi une partie importante à traiter, d'autant plus avec la crise sanitaire. Le tissu associatif, très développé dans la commune mérite, à ses yeux, d'être grandement soutenu.

Article rédigé par Martine Faraldo

Évènements marquants de 2020

Soutien aux associations & aux commerces



Les commerçants ont été associés au projet de l'aménagement de la place et aux travaux.

Le Bar "Chez Marie No" et l'association Espace "Nature Isère" ont été exonérés du paiement des loyers communaux, compte tenu de la pandémie.

Des subventions exceptionnelles ont été versées à la MJC, au Sou des écoles et à l'Union sportive Albinoise Rive Gauche (USARG) pour compenser le manque de recettes de ces trois associations pendant le premier confinement.

L'école

Deux temps forts qui ont mobilisé l'énergie de l'ensemble des acteurs : la **réouverture de l'école** début juin au lendemain de l'installation du nouveau conseil municipal, mais également celle de la **rentrée des classes** après les vacances de la Toussaint.

Pour que ces "rentrées des classes" se passent dans de bonnes conditions matérielles et sanitaires, tout le monde s'est activé généreusement. Des personnes supplémentaires ont été recrutées en juin et en novembre pour prendre en charge la désinfection régulière des points contacts pendant la journée. Ces aides viennent également en appui aux ATSEM et au personnel habituel pour assurer la cantine scolaire. Les protocoles sanitaires stricts ont conduit à proposer en juin des plateaux-repas froids. Mais en novembre, il était nécessaire de réfléchir à une autre organisation. C'est pourquoi pour limiter le brassage des élèves entre les classes, un plan de table a été mis en place avec deux services, les enfants déjeunant par classe. Toujours pour limiter au maximum le brassage des élèves, la cour de récréation a été délimitée avec des barrières. Le sens de circulation a également été modifié : l'entrée de l'école s'effectue côté mairie (grand portail) et la sortie par le petit portail côté de l'école maternelle. Pour tenir compte également du plan vigipirate, porté au niveau "urgence attentat" sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020, l'accueil des enfants des classes maternelles s'effectue au portail.

Nous tenons encore une fois à remercier chacun pour son investissement sans faille.



Au revoir le frigo-livres (et pas adieu) !

Vous aviez remarqué, sinon utilisé, un drôle de frigo vert pomme installé début mars sous l'abri de la halte vélo. On l'avait appelé "Frigo-livres". Que vous soyez petits ou grands, vous pouviez y prendre des livres ou revues, les lire, les faire circuler, les remettre ou les donner, l'approvisionner aussi avec vos propres bouquins ou magazines.

Il était ainsi rempli de livres "nomades" qui voyageaient de mains en mains sans contrainte.

Dès son installation, le frigo-livres a suscité de l'intérêt et s'est auto-alimenté, installé dans un endroit très fréquenté, près de l'aire de jeux, des tables de pique-nique et du city parc.

Je me souviens des enfants qui tournaient autour de moi, curieux, lors de sa mise en place et remplissage. Deux filles sont même venues me mettre en garde, car, si le frigo n'était pas fermé à clef, on risquait de voler les livres. Je leur ai expliqué que le but était que les gens (et elles aussi) viennent justement prendre des livres pour les lire...

Et puis, il y a eu le confinement et il a fallu le vider et stocker son contenu pour des jours meilleurs.

Bien après le déconfinement et cette longue quarantaine, il s'est peu à peu re-rempli avec les apports de certains d'entre vous et a recommencé sa vie de partages.

Malheureusement, sa porte a été détériorée de façon répétée et ne pouvait plus être réparée. Par ailleurs, il semble que des livres aient été brûlés à l'occasion d'un barbecue... La ou les personnes qui l'ont fait, par vantardise ou simple bêtise ne connaissent sans doute pas les autodafés de sinistre mémoire où on brûlait des livres !

Du coup, il a dû être enlevé. Cela m'a attristée, comme tous ceux qui avaient passé du temps à le transporter, l'aménager, le peindre, le décorer, l'installer. Dommage que l'incivilité de quelques-uns ait pénalisé l'intérêt de tous !

Les nombreux livres qui attendent et dorment dans des cartons auront vite, je l'espère, l'occasion de se promener et de vivre une nouvelle vie d'aventures dans un autre frigo-livre ou assimilé.

Catherine STUCK - Ancienne conseillère municipale

Si vous êtes intéressés pour participer au projet de réinstallation du frigo-livre, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie (mairie@albenc.fr ou [04 76 64 74 16](tel:0476647416))

Les travaux de sécurité sur la place

Les travaux d'aménagement de sécurité de la place commencés sous le mandat précédent, se sont poursuivis avec quelques variantes. Débutés mi-novembre par l'entreprise Chambard, ils ont vu la construction de deux quais bus pour handicapés, la réfection de la place côté commerces. Il reste à venir la création d'un plateau surélevé au niveau du passage piéton de la place Jean Vinay, la délimitation d'une zone 30 km/heure sur les routes départementales 1092 et 35. Ces aménagements seront coordonnés à la réfection de la chaussée par les services du Département.



Portage à domicile des colis



Colis pour personnes seules



Une partie des membres du CCAS lors d'une permanence pour la distribution des colis et bons restaurant

Les festivités de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 65 ans

La crise sanitaire a obligé la commune à annuler le repas de fin d'année. Mais les membres du CCAS ont décidé d'offrir le choix entre deux prestations aux habitants de la commune âgés de 65 ans et plus. Ainsi **chaque personne a pu opter soit pour un colis composé de produits locaux, soit pour un bon cadeau restaurant**. Des permanences ont permis mi-décembre d'assurer une distribution dans le respect des règles sanitaires. Pour les personnes qui le souhaitaient, une livraison à domicile a été effectuée. Ainsi ce sont 21 personnes qui ont choisi un bon restaurant "Les Saveurs du Grangeon", 35 ont opté pour le Bistrot Louise. 47 colis pour personne seule et 34 colis couples ont été remis. Les coffrets étaient composés de produits proposés par le Palais fermier situé à Chatte. Ce magasin est composé de neuf producteurs associés, issus de la région qui se sont réunis en 2008 pour mutualiser la vente de leurs produits respectifs. Ils commercialisent également ceux d'autres producteurs. Les coffrets comprenaient également une bougie parfumée, création albinoise proposée par Marie-Noëlle Fournier, artisan cirier ; des sablés de la boulangerie-pâtisserie Brunat ; et Chloé Chiaverini, de l'institut de beauté Sublim Beauté a offert des échantillons de produits de beauté pour les coffrets des femmes seules.

Un grand merci également à Léa Popille ! Léa est scolarisée au Lycée Bellevue en première BAC PRO Services aux personnes et aux territoires. Dans le cadre du stage qu'elle a effectué au secrétariat de mairie de L'Albenc, elle a pris en charge le projet des festivités de Noël pour les personnes de plus de 65 ans. Elle a notamment réalisé les cartes de vœux qui étaient jointes aux colis et bons restaurant, rédigé les courriers distribués à chaque personne, et participé à la distribution des colis.



La distribution



Projets pour 2021 et années à venir

La poursuite des travaux d'aménagement de sécurité



La traversée du hameau de Riquetière : elle doit être classée en agglomération pour la limitation de vitesse à 50 km/h. Une réflexion sera engagée avec les personnes du quartier pour établir un cheminement piétonnier sécurisé.

Programme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : le travail se poursuivra également sur ce sujet important.

Gros travaux et réhabilitation de la voirie et des bâtiments publics

À partir d'un état des lieux collectif, d'un chiffrage des travaux à réaliser, de plans et de devis, les travaux à réaliser sur les 6 ans du mandat municipal vont être planifiés.

Les travaux à l'école dans le cadre du plan écoles du Département :

Les travaux initiés lors du mandat précédent, menuiseries, peintures, revêtement des sols dans les classes de l'école primaire ont démarré lors des vacances de la Toussaint. Ils s'étaleront jusqu'aux vacances d'été. Le montant des travaux est de 100 583 € HT avec une subvention de 60 350 € du Conseil départemental.

Une subvention complémentaire a été demandée au Département pour réaliser des travaux au niveau de l'école maternelle. Un groupe de travail réunissant des représentants des parents d'élèves, du personnel communal, des enseignants et des élus a commencé à réfléchir à différentes propositions. Ces travaux auront pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et de faciliter le travail du personnel communal et des enseignants. Ces travaux comprendront la construction d'un deuxième dortoir, d'un préau dédié aux élèves de maternelle et le déplacement d'une classe. Ce projet a fait l'objet d'un chiffrage à hauteur de 199 000 € HT.

Environnement et transition énergétique

La réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux permettra d'identifier les pistes possibles pour réduire l'impact nocif sur l'environnement en ce qui concerne l'isolation et le chauffage.

Ainsi, la commune a adhéré à la mission de conseil en énergie partagée proposée par le syndicat Territoires 38. Cette mission consiste à réaliser le suivi et l'analyse des consommations des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Le technicien mutualisé sur plusieurs secteurs, fait un point avec la commune sur les projets en cours et à venir et visite les bâtiments communaux avec un agent ou un élu de la commune. Si besoin, des enregistrements de température sont réalisés ainsi que des thermographies de bâtiment. Suite à l'analyse des consommations et à la visite des bâtiments, le technicien présente l'état des lieux énergétique à la commune, assorti de préconisations d'améliorations à court, moyen et long termes. Cette mission représente un coût pour la commune de l'Albenc de 0,62 €/habitant et par an (soit environ 800 € par an).

Les journées collectives et conviviales pour le fleurissement du village, le nettoyage des bords de la Lèze seront programmées au printemps prochain.

Enfin, une lettre d'information va être envoyée prochainement aux propriétaires pour l'égagement citoyen des abords des voiries.

Les apports de l'intercommunalité :

Nous sommes impliqués pour représenter au mieux les intérêts de la commune au sein de l'intercommunalité. Cette participation active au sein notamment de Saint Marcellin Vercors Isère permet un partage fructueux d'outils et d'idées progressistes dans des domaines tels que la mobilité, la transition énergétique et l'environnement, le site internet.

Pour le bénéfice de notre commune, le logiciel partagé pour la gestion des services périscolaires proviendra aussi de la Communauté de communes. En effet, lors du conseil municipal du 14 décembre, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la démarche proposée par la Communauté de communes qui vise à acquérir un logiciel qui sera opérationnel à la rentrée 2021.

La réhabilitation du bâtiment de la gare



L'objectif est de remettre en état le bâtiment dont le toit menace de s'écrouler. Le devenir du bâtiment n'est pas encore arrêté. Un groupe de travail sera constitué pour aborder cette question. Dans le cadre du plan de relance "post Covid", des dossiers de subventions auprès de l'État et de la Région ont été constitués sur un montant HT de travaux de 120 000 €.

Améliorer le fonctionnement des services périscolaires :

174 élèves sont inscrits à l'école avec une moyenne de 100 enfants qui déjeunent chaque jour.

Le système actuel des inscriptions et paiement de la cantine est géré "manuellement" par Janick Gentil et Mathilde Ramak, ATSEM. Les parents achètent des tickets, au tarif de 3,50 € le repas. Les règlements sont effectués en espèces ou par chèques. Des permanences sont organisées les mardi et jeudi de 17 heures à 18 heures. Les personnels doivent ensuite éditer les listes de présence en format papier et se rendre régulièrement à la perception pour déposer l'argent. C'est un système très contraignant pour les parents, preneur de temps pour les personnels avec des risques d'erreurs. C'est pourquoi dès l'installation du conseil municipal fin mai, un groupe de travail composé d'élus et du personnel communal concerné a étudié différentes propositions de logiciels visant à dématérialiser les inscriptions et les paiements. L'objectif est d'être opérationnel à la rentrée de septembre 2021.

En juillet, deux prestataires avaient été pré-sélectionnés pour une démonstration : le logiciel BL Enfance de Berger Levrault et le logiciel Complices. Des contacts ont également été pris avec des communes utilisatrices de ces logiciels afin d'avoir des retours d'expérience. En parallèle, la communauté de communes propose un logiciel mutualisé pour les communes.

Depuis 2018, le logiciel utilisé est le logiciel E-Enfance de Berger Levrault. Le contrat avec ce prestataire prend fin en septembre 2021. La Communauté de communes a organisé une réunion de bilan mi-octobre. A la question de la poursuite de la mutualisation pour la rentrée 2021-2022, les représentants des 23 communes utilisatrices se sont déclarées favorables pour poursuivre cette démarche.

Tous les logiciels ont des caractéristiques communes : Ils proposent la dématérialisation et le paiement en ligne. Ils sont en capacité de gérer les différents services (cantine, garderie).

La commune avait donc le choix soit d'acheter un logiciel en "solo" soit d'adhérer à la démarche de mutualisation proposée par la Communauté de communes. Elle a choisi de rejoindre la démarche initiée par la Communauté de communes, considérant que cela permettra des coûts de fonctionnement partagés, d'intégrer une communauté utilisatrice qui permet des échanges.

Un sondage va être également lancé auprès des parents afin de recueillir leur avis sur les horaires de la garderie du soir. Actuellement, la garderie est proposée de 16 heures 30 à 17 heures 45. Le questionnaire permettra d'identifier les besoins éventuels pour une garderie jusqu'à 18h ou 18h15.

Infos pratiques



Espace Nature Isère Communiqué de l'association

Vous êtes attentif à votre environnement.

Vous vous intéressez à l'écologie.

Vous souhaitez être acteur et participer à la réflexion, à la mise en place de projets, à l'élaboration d'actions et d'initiatives en faveur de la nature.

Vous avez certainement des compétences dans les domaines très variés de l'environnement et de l'écologie.

Espace Nature Isère serait très heureuse de construire de nouveaux projets avec vous.

Depuis près de 40 ans, les adhérents, bénévoles et salariés de l'association Espace Nature Isère, située à l'Albenc, organisent de nombreuses animations, actions et manifestations pour tous les publics.

Chaque année au mois de septembre a lieu le festival de l'avenir au naturel.

Ce rendez-vous constitue un lieu d'échange privilégié avec les sympathisants de l'association et les acteurs liés à l'écologie.

Le 24^{ème} festival a été reporté en septembre 2021. Il sera organisé en fonction des conditions sanitaires.

Venez nous rejoindre avec vos idées en prenant contact directement avec l'association.

Dès que possible, nous reprendrons un fonctionnement normal avec la mise en place de commissions ouvertes à tous où nous pourrions échanger plus facilement.

A bientôt.

Les relais Assistants maternelles

Parents ou futurs parents, vous êtes à la recherche d'un mode de garde sur le territoire, d'informations sur le contrat de travail, sur les aides de la CAF, vous avez des questions concernant l'adoption, la séparation, la coéducation... Les responsables des RAMs vous accompagnent dans vos démarches.

Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile, vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, un soutien dans votre métier, rencontrer d'autres professionnels petite enfance, les responsables des RAMs vous accueillent lors des permanences et des temps d'éveil avec les jeunes enfants.

Voici les coordonnées des 4 antennes RAMs de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :

- Vinay,
04 76 38 94 74
ramapetitspas@smvic.fr
- Chatte
04 76 64 44 45
ramstmarcellin-chatte@smvic.fr
- Saint-Marcellin,
04 76 64 96 07
ramstmarcellin-chatte@smvic.fr
- St Romans,
04 76 38 18 53
ramdam@smvic.fr

Civilité et bon voisinage

A toutes fins utiles, la municipalité de l'ALBENC vous présente un "Petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes,

Que vous viviez à la campagne ou en ville, dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut être source d'innombrables conflits...

Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible ! Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur de ce guide : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Albinois à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou de faire appel aux Forces de l'ordre.

Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance. 87 % des français le considèrent d'ailleurs comme incompatible avec la définition du logement idéal et 43 % disent en souffrir. Intense ou répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire des problèmes plus graves. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Un arrêté préfectoral fixe les horaires :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 14h00 à 19H30;
- les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00.

Les aboiements des chiens : les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre - s'ils souhaitent rester en bons termes avec leurs voisins - les mesures nécessaires pour préserver leur tranquillité.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Les bruits excessifs des engins motorisés (de loisirs) ou des manifestations festives peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Les aires de jeux et parc city

Il nous semble utile pour tous que les parents sensibilisent leurs enfants de tous âges sur le comportement à tenir : l'aire de jeux est réservée aux enfants de 3 à 12 ans sous la responsabilité d'un adulte. Pour la sécurité des tout petits, aucun objet motorisé ou non ne doit circuler dans cette aire de jeux. Merci pour nos petits !

Garant de la tranquillité publique, le maire peut prendre des arrêtés fixant les règles et les horaires d'ouverture et fermeture des aires de jeux et du parc city.

**Pour vivre bien, ensemble,
respectons les règles de vie commune et harmonieuse.**

La propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune dépend beaucoup de la propreté des trottoirs et des espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines. Quoi de plus désagréable de trouver des verres cassés, des déchets autour de l'aire de jeux des enfants et parc city. Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments. Il en est de même pour les mauvaises herbes en bordure de propriété, les endroits de passage en cas de neige : leur nettoyage et le déblaiement incombent aux résidents immédiats.

Le stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passeront une maman, une assistante maternelle avec sa poussette pour aller à l'école ou un handicapé avec son fauteuil roulant, si un véhicule est garé sur le trottoir ? Comment un Albinois sortira-t-il de son garage si le passage est obstrué ? Tout est question de comportement citoyen.

Plantation et taille des haies

Les arbres et les haies qui dépassent les limites de propriété peuvent être sources de conflits et d'insécurité.

Avant de vous lancer dans quelque plantation, il importe de se renseigner à la mairie sur les distances et les hauteurs qui s'appliquent dans la commune.

Pour la sécurité de tous, il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules : cela pourrait causer un accident par manque de visibilité car les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée.

Les animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, les places et les aires de jeux ou autres lieux publics. Ils doivent être tenus en laisse.

Enfin, n'oublions pas que les chiens de toutes tailles réputés mordeurs ou agressifs doivent être muselés, même lorsqu'ils sont tenus en laisse.